

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 juin 2026

Convocation : 18 juin 2026 Date d'affichage : 18 juin 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-quatre juin à dix-neuf heures à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Alain BAMET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Etaient excusés et représentés : M. Pascal BRIDAY par M. Dominique GIBEAUX (Tramayes)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Philippe HILARION

Modification des représentants de la Communauté de communes au sein du PETR Mâconnais Sud Bourgogne

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne prévoit que :

- le nombre de sièges au sein du Comité syndical est porté à 80 (40 sièges de titulaires et 40 sièges de suppléants) dont 8 pour la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Considérant la demande de Monsieur HILARION de le remplacer au poste de représentant suppléant par Monsieur SOTTY,

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** la modification des représentants de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier au sein du Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne les conseillers communautaires comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Laure FLEURY	Christophe BALVAY
Géraldine AURAY	Dominique GIBEAUX
Thierry IGONNET	Didier SARRAZIN
Emmanuel ROUGEOT	Stéphane SOTTY

- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Le secrétaire de séance,



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260624-DEL IB2026_7

DELIB 2026-72